

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP****Le vingt-six mars deux mille vingt et un à 18h15,**

Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni au Quattro, après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 36
DATE DE LA CONVOCATION	19/03/2021
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	02/04/2021

OBJET :**Conservatoire à Rayonnement Départemental : adhésion à l'association
Conservatoires de France****Étaient présents :**

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , M. Jérôme MAZET ,
Mme Pascale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , M. Cédryc
AUGUSTE , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre
MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERE , M.
Claude BOUTRON , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme
Françoise BERNERD , Mme Mélissa FOULQUE , M. Gil SILVESTRI , Mme Chiara GENTY , M.
Alexandre MOUGIN , Mme Evelyne COLONNA , M. Fabien VALERO , Mme Sabrina CAL , M.
Bruno PATRON , M. Alain BLANC , M. Eric MONTOYA , Mme Christiane BAR , Mme Charlotte
KUENTZ , M. Eric GARCIN , Mme Pimprenelle BUTZBACH , M. Nicolas GEIGER , Mme
Marie-José ALLEMAND , M. Michel BILLAUD
Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

Mme Rolande LESBROS procuration à Mme Martine BOUCHARDY, Mme Solène FOREST
procuration à M. Jean-Louis BROCHIER, Mme Ginette MOSTACHI procuration à Mme
Maryvonne GRENIER, M. Richard GAZIGUIAN procuration à M. Cédryc AUGUSTE, M.
Christophe PIERREL procuration à Mme Charlotte KUENTZ, Mme Isabelle DAVID
procuration à M. Eric GARCIN

Absent(s) :

Mme Pauline FRABOULET

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités
Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Bruno PATRON,
ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions
qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Le conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Gap est un établissement classé par l'État qui accueille près de 600 élèves enfants et adultes dans les spécialités musique et danse. De par son classement, il répond à plusieurs missions :

- dispenser un enseignement spécialisé en accompagnant les élèves qui le souhaitent vers une professionnalisation tout en favorisant l'accès du plus grand nombre à des enseignements de qualité.
- proposer une éducation artistique et culturelle permettant à tous les enfants en âge scolaire (de 3 à 18 ans) un accès facilité à l'art, par l'art. Pour cela, il organise des actions d'initiation, de découverte, présentant les œuvres et les artistes en lien avec les services de l'Éducation Nationale, les centres sociaux et les services à la population.
- favoriser une diffusion et un rayonnement par une programmation et une saison artistique rassemblant d'une part les artistes enseignants et d'autre part les prestations des élèves sur scène afin de développer une culture et un goût pour le spectacle vivant.
- d'assurer, par le biais du centre de documentation, un accès au fonds de partitions et de supports audio et vidéo.
- jouer pour les écoles du département le rôle de pôle ressources, tant sur le plan artistique, pédagogique qu'administratif.

Conservatoires de France est une association de directeurs d'établissements d'enseignement artistique proposant un espace de débats et d'échanges sur les questions d'actualité.

Depuis sa création en 1989, Conservatoires de France s'est donné pour objet d'accompagner la mutation des établissements d'enseignement artistique (musique, danse, théâtre).

Ses actions sont déterminées par des valeurs :

- sociales (mixité sociale, altérité, justice, attachement au service public).
- éducatives (autonomie, sens critique, curiosité, adaptation, inventivité, cohérence) Culturelles et artistiques (ouverture, créativité, partage).

L'association propose une culture de l'interrogation et de la co-construction à travers des démarches :

- d'échanges (y compris en dehors du milieu professionnel).
- de concertation (association la plus étroite possible des adhérents à la définition des orientations. prises de position concertées au sein du CA), sans hiérarchie entre les catégories d'établissements.

Elle se manifeste par ses engagements dans :

- l'organisation régulière de journées d'études, journées professionnelles et colloques.
- sa contribution lors de l'élaboration de textes cadres (Charte de l'enseignement artistique spécialisé, schémas d'orientation pédagogique, référentiels...).
- ses prises de position (courriers, motions, manifestes, déclarations) sur les sujets liés à l'enseignement et l'éducation artistiques : formation, enseignement supérieur, enseignement professionnel initial, musique et danse à l'école...

- une production d'écrits : actes de colloques ou journées d'études, revue Blog-Note[s].

L'adhésion à Conservatoires de France permettra au Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Ville de Gap :

- d'intégrer une communauté professionnelle et échanger à travers un e-groupe.
- d'avoir accès à une base documentaire des archives et des échanges de Conservatoires de France.
- d'être informé de l'actualité liée à l'enseignement artistique.
- de participer activement au travail de sollicitation du Ministère de la Culture.
- de participer à des journées d'études ou des journées professionnelles.
- de partager une réflexion sur les métiers et leur évolution.
- de s'engager dans une démarche collective reposant sur des valeurs sociales, éducatives, culturelles et artistiques affirmées.
- d'assurer à Conservatoires de France une représentativité suffisante pour peser lors des négociations menées avec l'Etat (aménagement des protocoles lors de la crise COVID, de la révision des schémas nationaux d'orientation pédagogique...).

L'adhésion annuelle à l'association Conservatoires de France s'élève à 148 € TTC.

Aussi, il apparaît pertinent que la Ville de Gap adhère à l'association Conservatoires de France.

Décision :

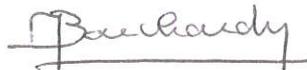
Il est proposé, sur l'avis favorable des Commissions de la Culture et des Finances réunies respectivement les 15 et 17 mars 2021 :

Article unique : d'approuver l'adhésion de la commune à l'association Conservatoires de France.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 42

La Maire-Adjointe



Martine BOUCHARDY

Transmis en Préfecture le : 7 AVR. 2021
Affiché ou publié le : 7 AVR. 2021